

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 677

présenté par

Mme Menache, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 8

À l'alinéa 6, après le mot :

« renouvelables »,

insérer les mots :

« , à l'exception des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article qui permet à l'Etat ou à des collectivités territoriales de se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général sur l'implantation d'une installation de production d'énergies concerne donc de facto les installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Cet amendement a pour but d'exclure les éoliennes de cette possibilité, puisqu'elles participent au désastre environnemental notamment par les matériaux utilisés qui ne sont pas recyclables et en réalité très polluants. Siemens Energy, une des principales entreprises européennes d'installations éoliennes a récemment avoué l'existence de problèmes de qualité qui touchent ces aérogénérateurs et leurs turbines, révélant donc de grandes défaillances dans ce secteur. Enfin, compte tenu de la situation économique et financière de cette même entreprise - laquelle a annoncé avoir abandonné son objectif de rentabilité pour l'exercice 2023 -, il ne restera bientôt dans le monde que des entreprises extra européennes, ce qui entre en contradiction avec les ambitions nationales et européennes du projet de loi Industrie verte tant en termes de réindustrialisation qu'en termes de respect des objectifs de décarbonation.